



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

De l'Amicale de Silésie à la Fondation Auschwitz : construction de mémoires

Sarah Timperman
ASBL Mémoire d'Auschwitz

23 décembre 2016

Le travail de mémoire apparaît aujourd'hui comme le nouveau fer de lance de l'éducation à la citoyenneté. Pourtant, le génocide des Juifs a longtemps été absent de notre paysage mémoriel, y compris dans les associations d'anciens déportés comme l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques de Silésie, ancêtre de l'actuelle Fondation Auschwitz.

Introduction

Notre époque est caractérisée par une intense activité mémorielle autour de la Shoah, certains se posant même la question d'une « mémoire saturée » ou d'une « religion civile » du monde occidental¹ reposant sur un « devoir de mémoire » rebattu et de multiples commémorations. Pourtant, le génocide des Juifs a longtemps été absent de l'espace public. À 70 ans de distance, le paysage mémoriel est fort différent.

Dès la fin de l'Occupation se pose, en Belgique comme dans les autres pays d'Europe, la question de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci va produire des mémoires concurrentes qui s'excluent mutuellement. La mémoire de l'Occupation en Belgique a d'emblée été monopolisée par les anciens prisonniers politiques qui avaient en charge l'organisation de la transmission du souvenir. Dans les deux premières décennies d'après-guerre, la souffrance des Juifs est absente des commémorations et la mémoire de la guerre est strictement patriotique et combattante. Il faut attendre les années 1960, mais surtout les années 1980 pour qu'émerge une prise de conscience dans l'opinion publique du sens véritable de l'extermination des Juifs. L'amplification du discours négationniste, la montée de l'extrême droite et le regard posé par la communauté juive sur son propre passé amènent progressivement à l'acceptation du caractère unique de la Shoah. Au cours des années 1990, la mémoire du judéocide est au centre de l'attention et Auschwitz devient un des symboles de la Seconde Guerre mondiale. En parallèle, on assiste *a contrario* au refoulement symbolique des prisonniers politiques. Un demi-siècle après la fin de la Seconde Guerre mondiale, on est passé ainsi d'une mémoire patriotique excluant l'expérience juive à une mémoire de la Seconde Guerre mondiale qui se revendique « des droits de l'homme » dans laquelle le génocide des Juifs est central.

¹ Formule de l'historien américain Peter Novick, citée par Anne Grynberg dans « Une mémoire saturée ? », in *Cahiers de la Shoah*, 2002/1, n° 6, p. 25.

Cette étude se propose d'analyser comment l'Amicale belge des ex-Prisonniers politiques de Silésie – devenue en 1976 Amicale belge d'Auschwitz et ancêtre de l'actuelle Fondation Auschwitz – s'inscrit dans cette évolution. Dans le paysage des mémoires éclatées de la Seconde Guerre mondiale, comment une amicale – à la fois « politique » et « d'Auschwitz » – qui se trouve donc théoriquement au carrefour des deux principales mémoires a-t-elle pu se structurer autour de cette double appartenance ? Quels ont été ses rapports avec les autres « milieux » de mémoires ? À travers l'histoire de cette amicale, nous nous proposons de fournir un aperçu des différentes questions auxquelles les associations d'anciens déportés ont été confrontées depuis leur création au lendemain de la Libération : discussions sur les statuts spécifiques auxquels pouvaient prétendre les victimes de guerre, cérémonies et rituels commémoratifs mis en place, instrumentalisation des milieux de mémoire notamment durant la guerre froide, négationnisme, disparition des témoins...

Il s'agit ici d'une présentation provisoire d'une recherche toujours en cours. Nombre de points abordés doivent être approfondis ou n'ont tout simplement pas encore été envisagés faute d'archives. Nous nous sommes basés sur les archives de l'Amicale héritées et conservées par la Fondation Auschwitz². Malheureusement, elles sont très parcellaires, les dirigeants de cette amicale, dans les années d'après-guerre n'ayant pas eu le souci de conserver leurs documents. Nous ne disposons d'une documentation, et encore de façon lacunaire, qu'à partir de la fin des années 1950. Pour compléter nos informations, nous nous sommes donc tournés vers les interviews des dirigeants de l'Amicale réalisées au début des années 1990 par la Fondation Auschwitz³.

Le rapatriement des déportés après la Libération

Le retour des déportés est une priorité pour le Gouvernement belge qui fournit d'importants moyens au Commissariat belge au Rapatriement créé dès le 27 juin 1944. Celui-ci envoie plus de quatre cents « officiers de liaison » dans les territoires occupés afin de faciliter les opérations de retour. Outre les recherches basées sur des demandes familiales, ils se chargent également de prospecter les hôpitaux, prisons, camps et tout endroit dans lequel ils sont susceptibles de trouver des compatriotes à rapatrier. Malgré l'instabilité politique du pays et une certaine improvisation, l'opération belge de rapatriement est un succès qui permet le retour rapide de près de 300 000 Belges (prisonniers de guerre, requis du travail

² Voir Jocelyn Grégoire, « Le fonds d'archives de l'Amicale des ex-Prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, Camps et Prisons de Silésie », in *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, janvier-mars 1992, p. 49-52 ; Id., *Rapport sur le fonds d'archives de l'Amicale des ex-Prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, Camps et Prisons de Silésie*, 1992, Fondation Auschwitz, texte non publié. (disponible en ligne : <http://www.gregoire-tinant.be/amicalesiliesie-texte/amicalesiliesie.htm> – consulté le 5 décembre 2016)

³ Interviews audio réalisées par Yannis Thanassekos et Jean-Michel Chaumont entre 1990 et 1992 et dont des extraits commentés ont été publiés dans le *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz* du numéro 23 (janvier-mars 1992) au numéro 34 (octobre-décembre 1992). Dates des interviews : Renée Van Hasselt (23 et 30/10/1990 et 22/11/1990), Mariette Altorfer (27/06/1990, 18 et 24/07/1990), Paul Halter (25/01/1990 et 13/02/1990), de René Raindorf (26/08/1992 et 2/09/1992).

obligatoire, déportés...) retenus en Allemagne. Entre avril et mi-juin, entre 4 à 5 000 rapatriés rentrent chaque jour en Belgique.

Le nombre exact de prisonniers politiques belges dans les camps allemands n'est pas connu. Fin 1946, le Commissariat belge au Rapatriement compte environ 9 000 prisonniers politiques en provenance d'Allemagne. Entre 6 000 et 7 000 sont morts dans les camps.



Sur la route du retour, des détenus libérés du camp de Dachau font une halte à Trèves. (© Musée juif de Belgique)

L'arrivée des convois de prisonniers politiques rapatriés provoque des attroupements dans les gares et les centres de rapatriement. Des cortèges d'accueil et des cérémonies sont organisés en l'honneur des rescapés des camps. Des familles attendent le retour de leur proche, des spectateurs expriment leur solidarité ou parfois leur curiosité morbide. Secondé par des organismes privés et les pouvoirs locaux, le Commissariat belge au rapatriement s'acquitte avec

efficacité de l'accueil des déportés, et ce malgré un certain manque de préparation. Pour accueillir les déportés, des centres d'hébergement sont établis dans les écoles, les hôpitaux ainsi que dans les institutions catholiques qui mettent à disposition leurs ressources immobilières et humaines. Des mesures officielles d'aide aux rapatriés sont prises telles que la gratuité des soins médicaux, la prise en charge par l'État de séjours en sanatorium ou les suppléments de rationnement de charbon, d'aliments.

Cependant, aucune disposition spécifique n'est prise par le Commissariat belge au Rapatriement à l'égard des Juifs déportés⁴. Parmi les Juifs déportés de Belgique, moins de 5 % survécurent, soit 1 200 personnes. S'ajoutent à elles des milliers de Juifs qui arrivent en Belgique alors qu'ils n'avaient pas de liens avec le pays avant l'Occupation : la Belgique affirme ne pouvoir les accueillir que temporairement en attendant la poursuite de leur trajet d'émigration. Ils seront donc appelés « transitaires », mais beaucoup s'établiront en Belgique. Démunis, isolés, les rescapés juifs ne bénéficient d'aucune aide spécifique de la part de l'État belge⁵.

⁴ Rudi Van Doorslaer (dir.), Emmanuel Debruyne, Frank Seberechts, Nico Wouters, *La Belgique docile*, Waterloo, Luc Pire, vol. 2, p. 1062.

⁵ Catherine Massange, « Le retour des déportés », in *La Belgique 1914-1945. Parcours de témoins au cœur de la tourmente*, Catalogue de l'exposition, 2012, Bruxelles, Mémoire d'Auschwitz ASBL, p. 156.

Création de l'Amicale belge des ex-Prisonniers politiques des Camps de Silésie

Afin de défendre les intérêts matériels et moraux des déportés rentrés au pays, de nombreuses amicales de camps voient le jour dans l'immédiat après-guerre. Parmi celles-ci, une amicale d'anciens prisonniers politiques des camps de Silésie (Pologne) dont on trouve la première trace au mois d'octobre 1945⁶. Ce groupe de rescapés de Silésie existe alors de manière informelle et se manifeste notamment afin qu'un plus large écho soit fait au procès de Belsen⁷ au cours duquel comparaissent une quarantaine de SS des camps de Bergen-Belsen et Auschwitz. Six mois plus tard, le 31 mars 1946, sous l'impulsion de Raymond Rivière⁸, rescapé du camp de Gross-Rosen, les membres de cette association se réunissent à la *Vlaamsch huis* sur la Grand-Place à Bruxelles, pour participer à l'assemblée générale donnant officiellement naissance à l'*Amicale des Ex-Prisonniers Politiques de Silésie. Auschwitz, Birkenau, Gross-Rosen, Gross-Strehlitz et commandos extérieurs* avec un programme d'action qui est le suivant⁹ :

- Venger nos morts en participant à la répression des crimes de guerre et à la chasse aux inciviques
- Faire respecter les droits des ex-prisonniers politiques et principalement ceux des orphelins, veuves, et parents de camarades assassinés par les nazis
- Collaborer avec le Ministère de la Reconstruction, à la recherche des disparus
- Organiser l'aide mutuelle sous toutes ses formes.

Lors de cette assemblée, une série de rapports concernant les droits et devoirs des prisonniers politiques sont lus ainsi qu'une communication du Commissariat belge au Rapatriement relative à la recherche des disparus dans la zone polono-soviétique¹⁰.

L'assemblée élit Raymond Rivière à la présidence de l'association ; Alphonse Roelandts¹¹ et René Bodart¹² sont désignés vice-présidents ; Vincent Giets¹³ prend la fonction de secrétaire

⁶ *Het Laatste Nieuws*, 13-14/10/1945, p.2.

⁷ Le procès de Belsen s'est déroulé du 17 septembre 1945 au 17 novembre 1945, en Basse-Saxe dans la ville de Lüneburg, à proximité du camp de Bergen-Belsen. Y sont jugés Josef Kramer, commandant du camp de Bergen-Belsen et ancien *Lagerführer* d'Auschwitz II-Birkenau ainsi que 44 SS ayant officié à Bergen-Belsen et pour certains d'entre eux antérieurement à Auschwitz.

⁸ Raymond Rivière (5/08/1908 – 12/10/1951) : militant communiste, licencié en sciences économiques, directeur de l'Université ouvrière de Bruxelles. Raymond Rivière est un haut fonctionnaire à l'ONPC (Office National de placement et de du chômage) jusqu'à son arrestation. Impliqué dans le réseau bâti autour du journal clandestin de l'ONPC, il est arrêté le 2/04/1943, détenu à Breendonk et déporté aux camps de Vught, Sachsenhausen, Gross-Rosen et Ravensbrück. En avril 1946, il devient membre du cabinet du ministre du Ravitaillement, poste qu'il occupe jusqu'à la sortie des communistes du Gouvernement un an plus tard. Ne pouvant réintégrer l'ONPC, il crée une société d'import-export avec les pays de l'Est, particulièrement la Tchécoslovaquie. Il siège au Comité national de la CNPPA, est détenteur de la médaille de la Résistance et chevalier de l'Ordre de la Couronne, mais victime d'une campagne de dénigrement, il ne bénéficie pas du statut de prisonnier politique. Il meurt dans un accident de voiture en 1951. Les démarches entamées par sa veuve lui attribueront le bénéfice du statut le 30 mars 1955. Voir notice biographique par José Gotovitch sur Maitron en ligne (<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article187460> – 3/12/2016) ; SPF Sécurité sociale, Direction générale Victimes de la Guerre. (dossiers SVG-d019619 et SVG-PP 27831/33992)

⁹ Formulaire d'adhésion à l'Amicale de Silésie. Documents Alfons et Frederik Roelandts. (CEGES AA 833)

¹⁰ *Le Soir*, 3/04/1946.

général. Il est secondé dans sa tâche par Paule Mevisse¹⁴. À l'exception de René Bodart (Armée secrète), tous sont issus des rangs du Front de l'Indépendance et des Partisans armés et sont des rescapés des camps de Gross-Rosen et/ou Gross-Strehlitz situés en Silésie¹⁵.

Un triple constat s'impose quant à la composition de ce comité. Tout d'abord, l'on observe une forte présence de la mouvance de gauche, et en particulier du Parti communiste à travers les anciens du Front de l'Indépendance et des Partisans armés. L'Amicale de Silésie ne fait pas figure d'exception dans le paysage des associations de rescapés de l'après-guerre puisque les communistes y sont extrêmement bien représentés. Raymond Rivière, membre du parti communiste apparaît comme « un de ces Résistants qu'on mettait systématiquement à la tête pour bien appliquer la ligne générale. » (René Raindorf) Deuxième constat, aucun des membres du comité d'origine n'a été détenu à Auschwitz. Ce constat est expliqué en partie par le suivant : ce comité est composé exclusivement de déportés politiques. L'Amicale des camps de Silésie ne déroge pas à la règle puisqu'en effet, la totalité des amicales de camps qui se créent dans l'immédiat après-guerre sont des groupements d'anciens prisonniers politiques (Amicale de Prisonniers politiques de Bergen-Belsen, Breendonk, Buchenwald, Dachau, Mauthausen, etc.). Comme le précise le formulaire d'adhésion à l'Amicale : « Sont admissibles au titre de membre effectif de l'Amicale des Ex-Prisonniers Politiques de Silésie : tous les prisonniers politiques répondant au statut de prisonnier politique tel qu'il sera défini par la loi (ou par le statut de l'Amicale) et le conjoint ou à son défaut un ascendant ou un descendant direct du prisonnier politique décédé ou disparu ; sont admissibles au titre de membre d'honneur les proches parents du prisonnier politique décédé ou disparu qui ne sont pas considérés comme ayants droit. L'Amicale se réserve le droit d'exclure les personnes indignes du titre de prisonnier politique. »

¹¹ Alphonse Roelandts (16/09/1887 – 26/07/1983) : syndicaliste, dirigeant de la Fédération des Mutualités socialistes de Bruxelles et Louvain, membre du Parti ouvrier belge et bourgmestre de Kessel-Lo (depuis 1936). Durant l'Occupation, il est démis de ses fonctions de bourgmestre et participe à la Résistance : presse clandestine, membre des Partisans armés, cofondateur de la section louvaniste du Parti socialiste clandestin. Il est arrêté par la Gestapo le 16 novembre 1942 et détenu à Breendonk et à la Citadelle de Huy. Il est ensuite déporté à Vucht, Sachsenhausen, Gross-Rosen, Dora, Belsen. Il reprend ses fonctions de bourgmestre à Kessel-Lo à son retour de captivité (jusqu'en 1953) et devient sénateur de l'arrondissement de Louvain (1949-1954). Voir notice biographique sur Odis : <http://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=41059> ; SPF Sécurité sociale, Direction générale Victimes de la Guerre (dossiers SVG-do14864 ; SVG-PP330/5917 ; SVG-PC605664/14650).

¹² René Bodart (né le 8/10/1914) : membre de l'Armée secrète, arrêté le 20 avril 1943. Détenu à Breendonk, Esterwegen, Gross-Strehlitz et Gross-Rosen. Voir SPF Sécurité sociale, Direction générale Victimes de la Guerre (dossiers SVG-do15046 et SVG-PP609157).

¹³ Vincent Giets (né le 2/04/1912) : Membre du Front de l'Indépendance. Arrêté le 2 avril 1943. Détenu à la prison de Saint-Gilles et déporté à Esterwegen, Gross-Strehlitz, Gross-Rosen et Dora. Voir SPF Sécurité sociale, Direction générale Victimes de la Guerre (dossiers SVG-do28884 ; SVG – PP 3031/7149 et SVG – PC 611468)

¹⁴ Paule Mévisse (28/11/1912 – 2005) : Professeure en langues germaniques. Membre du Front de l'Indépendance et des Partisans armés (secrétaire du Commandant national). Arrêtée le 23 juillet 1943. Jugée en Allemagne et condamnée à deux ans de prison. Détendue à Essen, Mesum, Kreuzburg, Gross-Strehlitz, Oppeln, Dessau. Fiche biographique et interview Fondation Auschwitz.

¹⁵ Liste des membres du comité de l'Amicale de Silésie (1946). Documents Alfons et Frederik Roelandts (CEGES AA 833).

Dès lors, les déportés juifs présents au sein de l'Amicale de Silésie le sont uniquement du fait de leur qualité de résistant. Ceux-ci sont pour la plupart très assimilés, laïcs, de sensibilité de gauche voire communiste. C'est le cas de futurs responsables comme Renée Van Hasselt, René Raindorf ou Paul Halter, résistants juifs, membres de l'Amicale de Silésie dès les premiers mois de sa création¹⁶.

La communauté juive, à travers la Résistance communiste, n'est pas totalement absente du paysage commémoratif. Il existe notamment une association d'anciens Partisans armés Juifs¹⁷ qui organise quelques rassemblements. Mais les initiatives sont limitées et ne concernent pas le sort des victimes juives en général. Globalement, au sortir de la guerre, pour la grande majorité de Juifs, la priorité est de se construire une vie nouvelle et de se réintégrer dans la société belge. Les victimes de la déportation raciale sont peu nombreuses, inorganisées et ne créent pas d'association spécifique pour la défense de leurs droits. Les associations de survivants juifs sont plus des lieux de sociabilité et d'entraide.

La loi sur le statut des prisonniers politiques en Belgique (1947)

Dans l'optique de réunir tous les survivants des camps selon le seul « critère de la souffrance », la Confédération nationale des Prisonniers politiques et ayants droit (CNPPA) est créée le 6 avril 1946, sous l'égide du ministre des Victimes de la Guerre. La veille, le comité de l'Amicale des ex-Prisonniers politiques de Silésie se réunit pour la première fois au « Grand Roi » rue Orts à Bruxelles, afin de désigner ses délégués qui se rendront au congrès donnant naissance à la CNPPA. Présent naturellement à ce congrès, Raymond Rivière est corapporteur de la commission des statuts¹⁸.



L'Amicale des ex-Prisonniers politiques de Silésie sur la Grand Place de Bruxelles le 7 avril 1946 (© CarCob. Centre des archives communistes en Belgique)

Le lendemain du congrès, l'Amicale de Silésie participe au grand rassemblement national qui a lieu sur la Grand-Place de Bruxelles : « Les prisonniers politiques sont venus d'Anvers, de Charleroi, de Liège, d'Ostende [...] Ceux de Dachau, de Breendonk, de Mauthausen, de Silésie, de Ravensbrück, du dernier

¹⁶ Voir leur notice biographique : page 11 (Renée Van Hasselt), page 15 (René Raindorf) et page 26 (Paul Halter).

¹⁷ Bruno Benvindo et Evert Peeters, *Les décombres de la guerre. Mémoires belges en conflit. 1945-2010*, Waterloo, Renaissance du Livre, 2012, p. 227.

¹⁸ *Bulletin officiel CNPPA*, n° 2.

convoi, etc. se regroupent. Nous étions entre nous, les veuves de nos camarades et nous. C'est ce que nous désirions. Nous étions 10 000 à 12 000. Nous nous réunissions pour consacrer notre union, car l'Union fait la force. »¹⁹

Les différentes organisations de victimes du nazisme et les amicales de rescapés des camps sont ainsi unifiées. La loi sur le statut officiel du prisonnier politique devait confirmer cette unité, rassemblant résistants et déportés raciaux sur le même critère de souffrance, mais le projet rencontre l'opposition des catholiques et des associations patriotiques qui le rejettent, estimant que le critère déterminant de la qualité de prisonnier politique doit être exclusivement l'activité personnelle résistante qui a motivé la déportation. Pour les associations patriotiques, la pierre d'achoppement est d'ordre moral, car pour elles, considérer le seul critère de la souffrance aboutit à « une confusion inconsciente entre victimes de la politique hitlérienne et résistants. [...] Pour l'opinion publique entière, les prisonniers politiques constituent une "élite morale". [...] Ils ne resteront pas une élite vis-à-vis des autres, ni vis-à-vis d'eux-mêmes si on élargit leur définition jusqu'à appeler du même nom des masses de victimes. »²⁰ Il est difficile de déterminer quel a été le point de vue de l'Amicale de Silésie sur cette question. Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas trouvé de traces écrites de prises de position, mais d'après les témoignages, cette question a fait débat au sein même de l'Amicale de Silésie²¹.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi initial basé sur le critère de souffrance est approuvé par la Chambre des députés le 31 octobre 1946 avant d'être bloqué au Sénat par l'opposition catholique. Ce n'est que le 16 mars 1947 qu'est finalement votée la loi sur le statut du prisonnier politique, sorte de compromis « à la belge » par lequel tous les bénéficiaires ont les mêmes droits matériels, mais le titre de prisonnier politique est réservé aux seuls résistants. Les victimes juives sont donc exclues de toute reconnaissance officielle sauf si elles peuvent prouver qu'elles étaient dans la Résistance. Cette absence de statut spécifique pour les Juifs a de graves conséquences puisque seuls les survivants juifs de nationalité belge (or 95 % des Juifs déportés de Belgique sont de nationalité étrangère) peuvent bénéficier d'une mesure automatique de la part du ministère des Victimes de la Guerre²².

¹⁹ Id.

²⁰ Union nationale des Prisonniers politiques rescapés des Bagnes allemands. « *Appel à Messieurs les Parlementaires* ». (Archives Luc Somerhausen - Ceges AA849)

²¹ Mariette Altorfer confirme que certains étaient contre le statut unique tandis que Renée Van Hasselt met en avant le fait que l'Amicale de Silésie s'est battue pour que les rescapés raciaux puissent être reconnus au sein de la CNPPA et qu'ils puissent être au moins bénéficiaires du statut de prisonnier politique.

²² Sur cette question, voir Pieter Lagrou, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Paris/Bruxelles, IHTP-CNRS/Complexe, « Histoire du temps présent », 2003, p. 211-214.

L'aide aux rescapés des camps

Les autorités belges ne prennent donc aucunement conscience de la nécessité de mesures spécifiques à l'égard des rescapés juifs. Pourtant, à leur retour de déportation, ceux-ci n'ont pas de famille pour les accueillir, plus de logement, plus d'effets personnels, plus de travail. En l'absence de mesures officielles, la communauté juive va s'organiser et se substituer à l'État notamment par le biais de l'AIVG – Aide aux Israélites Victimes de la Guerre — créée dès le mois d'octobre 1944²³. La priorité pour l'AIVG est de reconstituer les familles dispersées, mais beaucoup d'enfants juifs ne retrouveront pas leurs parents et seront pris en charge dans les homes gérés par l'association. La recherche et l'identification des disparus s'imposent comme une préoccupation majeure de l'AIVG qui fonde une section « Recherches et Rapatriement ». Maurice Goldstein, futur membre et responsable de l'Amicale de Silésie qui a travaillé pour l'AIVG à son retour des camps, témoigne : « On m'a installé dans un bureau où j'étais seul, dans les locaux administratifs de la synagogue, rue Joseph Dupont. Bientôt, des gens se sont présentés avec des photos des membres de leurs familles déportés à Auschwitz, comme la majorité des Juifs de Belgique. Telle était ma situation face à eux qui gardaient l'espoir de revoir leurs proches vivants. [...] J'ai reçu ces pauvres gens pendant quelques jours, ce qui n'a servi à rien. [...] Finalement, j'ai refusé de continuer. C'était pour moi insoutenable de décevoir tant de gens qui se présentaient avec un espoir compréhensible. »²⁴ L'AIVG se charge également de la reconstruction économique et sociale de la population juive du pays, fournit une aide matérielle (logements, meubles, vêtements, chaussures, aliments...), et juridique. Alors que l'AIVG apparaît comme le principal interlocuteur face aux autorités belges, le parti communiste, par le biais de Solidarité juive, œuvre sociale du Front de l'Indépendance, exerce également un rôle social, économique et culturel important parmi la population juive à laquelle elle tente d'offrir les conditions d'une réinsertion²⁵.

Solidarité, comme les services sociaux d'autres mouvements de Résistance, est présent au sein du service social de la CNPPA, Fronprispol, créé le 24 décembre 1945. Claire Duysburgh²⁶, ancienne de Silésie et future vice-présidente de l'Amicale, en est administratrice depuis 1947. Fronprispol centralise l'aide à apporter aux prisonniers politiques et aux ayants droit, coordonne les services sociaux, recueille des fonds et en assure la répartition au profit des prisonniers et de leurs familles.

²³ Voir l'étude de Catherine Massange, *Bâtir le lendemain. L'aide aux Israélites victimes de la guerre et le service social juif de 1944 à nos jours*, Bruxelles, Didier Devillez, 2002, 219 p.

²⁴ Maurice Goldstein, *Chroniques d'un rescapé d'Auschwitz. Un médecin belge né en Pologne*, Bruxelles, Fondation Auschwitz, 2016, p. 183.

²⁵ Arnaud Bozzini, « De l'engouement à la rupture. Les Juifs communistes à Bruxelles et le PCB (1944-1956) », in *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, 2006-2007, n° 7, p. 132.

²⁶ Claire Duysburgh (8/01/1899 – 23/11/1980), résistante dans les réseaux Comète et Luc Marc. Arrêtée le 12 mars 1943. Déportée à Essen, Mesum, Gross-Strehlitz. Devient à son retour des camps, responsable au ministère de la Reconstruction (Service des Victimes de la Guerre), vice-présidente de la CNPPA dont elle préside la section de Bruxelles. Voir notice biographique dans Éliane Gubin, *Dictionnaire des femmes belges XIX^e et XX^e siècles*, Bruxelles, Racine, 2006, p. 229 ; SPF Sécurité sociale, Direction générale Victimes de la Guerre.

L'Amicale de Silésie de son côté apporte elle aussi une aide matérielle à ses membres. « C'est ça qui m'a amené à m'occuper de l'Amicale des anciens d'Auschwitz et camps de Silésie, on se réunissait uniquement dans ce but-là : s'entraider moralement et matériellement et parvenir aussi à des dédommagements pour les veuves, les orphelins », explique Paul Halter, futur président. CNPPA et amicales œuvrent de manière parallèle et complémentaire, la CNPPA se spécialisant dans la défense des revendications matérielles, tandis que les amicales donnent la priorité aux revendications morales et à la solidarité plus directe avec les familles des déportés disparus.

Une mémoire patriotique et résistante

Parallèlement à la défense des droits des prisonniers politiques et aux activités caritatives, l'Amicale de Silésie, consacre une part importante de ses activités aux commémorations. Elle participe annuellement au pèlerinage au Fort de Breendonk qui est consacré monument national en 1947. Durant les deux premières décennies d'après-guerre, la mémoire est exclusivement patriotique et combattante tandis que les persécutions antijuives disparaissent de la mémoire collective pour des décennies. Qu'il y ait eu très peu de survivants juifs contribue à cet effacement. En 1945, ce sont seulement 1 207 rescapés juifs qui reviennent de déportation. Le Fort de Breendonk, principal lieu d'internement et de torture de résistants acquiert un statut de symbole et cristallise toute l'attention, y compris pour l'Amicale de Silésie : « On trouvait à ce moment-là que Breendonk suffisait amplement pour représenter la déportation et la résistance en Belgique. On n'avait pas tellement besoin finalement de mettre en exergue Auschwitz et ce que cela représentait réellement », commente Paul Halter.

À cette époque, aucune distinction n'est faite entre les camps de concentration et les centres d'extermination, et le sort spécifique des Juifs n'est pas reconnu. Les victimes juives se fondent dans la masse indifférenciée des nombreux déportés revenus des camps. Certes, les survivants juifs, de leur côté, organisent après la guerre des cérémonies d'hommage – on l'a évoqué pour les résistants communistes juifs – et érigent des mémoriaux dans les carrés juifs des cimetières, mais il ne s'agit pas d'une approche structurée. La caserne Dossin, pourtant elle aussi lieu symbolique, n'acquiert à cette époque aucun statut. Possession de la Défense nationale, elle retrouve son usage militaire qu'elle conservera jusqu'au milieu des années 1970

« tandis que les puissantes associations de prisonniers politiques parviennent à convaincre les pouvoirs publics d'ériger Breendonk en symbole martyr de la Nation.²⁷ » Notons aussi l'existence d'une éphémère Association des anciens détenus de la caserne Dossin de Malines constituée afin de se porter partie civile dans les procès du commandant et des gardiens SS du camp qui se déroulent entre 1946 et 1949.

²⁷ Bruno Benvindo et Evert Peeters, « La mémoire de la Seconde Guerre mondiale comme régulation sociale : une perspective belge », in *Revue belge d'Histoire contemporaine*, XLII, 2012, 2-3, p. 16.

Avant qu'elle ne disparaisse avec le décès de son fondateur au début de l'année 1950, cette association est à l'origine de l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade du bâtiment (30 mai 1948). Le texte de la plaque est le suivant : « Belges, souvenez-vous que de cette caserne 24 161 Israélites ont été déportés vers des camps d'Allemagne 1942-1944. » Comme le fait remarquer Laurence Schram, historienne à la Kazerne Dossin, ce texte ne s'adresse pas aux membres survivants de la communauté juive, mais aux citoyens belges et le mot « Juif » est soigneusement évité²⁸. La mémoire de la déportation juive est une mémoire ignorée par l'opinion publique.

Le procès de Rudolph Hoess, premier commandant du camp d'Auschwitz (1947)

Dans le même état d'esprit, lorsque Raymond Rivière organise une conférence de presse à la suite du procès du commandant du camp d'Auschwitz, il « s'inscrit en faux contre le préjugé



Hoess écoutant la sentence prononcée lors de son procès en 1947 (© Yad Vashem)

selon lequel Auschwitz était une "entreprise" exclusivement antijuive. Auschwitz était un crime colossal contre l'humanité tout entière.» Cette position est bien dans l'air du temps qui ne prend pas en compte la spécificité du judéocide pour revendiquer l'universalité de l'expérience. Les victimes juives sont incluses dans la totalité des victimes du nazisme. En 1947 donc, une délégation belge se rend au procès de Rudolf Hoess, premier commandant du camp d'Auschwitz de mai 1940 à novembre 1943. Hoess

comparaît devant le tribunal suprême de Pologne du 11 mars au 2 avril 1947. Des dizaines de témoins, anciens détenus de diverses nationalités sont appelés à témoigner. Raymond Rivière est présent en tant que président de l'Amicale de Silésie et chef de la délégation belge qui compte neuf personnes. Parmi celles-ci, Ester Tencer, partisane belge déportée à Auschwitz en janvier 1944 qui déclare « c'est aujourd'hui la plus belle journée de ma vie, quand je vois ce bourreau sur le banc d'infamie. »²⁹ Les différents témoins sont questionnés sur leurs conditions de vie, les mauvais traitements, les expériences de stérilisation, les sélections... Le 2 avril 1947, Rudolf Hoess est condamné à la peine de mort et exécuté par pendaison le 16 avril 1947 sur le lieu même de ses crimes. Aux mois de novembre et décembre de la même année, le tribunal suprême de Pologne jugera quarante officiers et gardiens du camp lors du premier procès d'Auschwitz. Vingt-trois d'entre eux sont condamnés à mort.

²⁸ Laurence Schram, *La caserne Dossin à Malines. 1942-1944. Histoire d'un lieu*, thèse de doctorat, Bruxelles, ULB, 2014-2015. Texte non publié, p. 24.

²⁹ Frédéric Weissmann, *Sur le chemin des crématoires. Essai psychologique sur les camps de concentration allemands. En annexe : un reportage sur le procès de Rudolf Hoess, commandant du camp d'Auschwitz*, Evre, Amicale des ex-Prisonniers politiques de Silésie, 1948, p. 30.

Les témoignages dans l'immédiat après-guerre

Si les rescapés témoignent lors de procès – parce qu'ils sont animés d'un esprit de revanche, pour que justice soit faite ou par devoir pour les proches disparus –, les survivants ne parlent pas ou peu dans d'autres circonstances. Au retour des camps, beaucoup de déportés se sont enfermés dans un long silence. La Belgique est libérée depuis plus de six mois, la guerre est terminée et l'opinion publique est tournée vers la reconstruction. On veut tourner la page sur le passé. En réalité, durant les premières années de l'après-guerre, les survivants des camps ne sont guère entendus. Pour de multiples raisons : difficulté de rendre compte de l'inimaginable, volonté de passer à autre chose de la part de la société, réapprentissage de la vie par les survivants. « On ne posait pas beaucoup de questions. Les gens avaient envie de vivre autre chose. De temps en temps, on me posait une question, mais enfin, pas tellement. Au début, j'avais envie de parler, mais après de moins en moins. Il n'y avait pas beaucoup de dialogues, parce que c'était tellement différent ce qu'on avait vécu, de ce qu'ils avaient vécu. »³⁰ (Paule Mévisse) De leurs côtés, les déportés, traumatisés par ce qu'ils avaient vécu dans les camps, hantés par le souvenir de leurs camarades qui n'avaient pas survécu, ont culpabilisé. Dans le contexte du retour à la normale qui caractérise les années d'après-guerre, les déportés refoulent leurs angoisses et leurs souvenirs. Ce constat est encore plus vrai pour les rescapés juifs : « On ne m'a jamais demandé d'aller faire des conférences en 1945 ou 1946 pour parler de ce que j'avais vécu. Personne ne voulait savoir. Puis ça ne les intéressait pas. Ils disaient maintenant, c'est fini, passons à autre chose. La plupart de ceux qui sont revenus n'ont eu que de cesse d'oublier tout ce qu'ils avaient vécu et qu'ils n'ont pas du tout cherché à transmettre la mémoire. [...] Moi je ne pensais qu'à une seule chose, c'est à oublier tout ce que j'avais vécu. C'était tellement horrible. » (Paul Halter) Les déportés ont le sentiment qu'il est impossible de transmettre ce qu'ils ont vécu et que de toute façon, on ne les croirait pas. Aussi, dès le début des années 1950, la parole des rescapés des camps s'estompe...

L'Amicale de Silésie quant à elle perd accidentellement son premier président en octobre 1951, Raymond Rivière décède prématurément dans un accident de voiture. Lui succède Adolphe D'Hont³¹ dont le profil est très différent puisqu'il n'a, à notre connaissance, aucun lien avec le Parti communiste. Ingénieur-électricien, actif au sein du Service de renseignements Zéro, Adolphe D'Hont est rescapé de Gross-Rosen. Il n'occupera lui aussi la présidence que durant une période de cinq ans, mais avec apparemment une moins grande implication³². En revanche, les deux nouvelles vice-présidentes nommées en même temps que lui deviendront des figures importantes de l'Amicale durant plus de vingt ans. Il s'agit de Claire Duysburgh et Mariette Altorfer³³, future présidente de l'Amicale.

³⁰ Interview audiovisuelle de la Fondation Auschwitz : Paule Mévisse (n° 6, 4/10/1995)

³¹ SPF Sécurité sociale, Direction générale Victimes de la Guerre (dossiers SVG-do17789 et SVG-PP18228/3543)

³² Interview audiovisuelle Paul Halter, 26/03/2010.

³³ Mariette Génard (24/04/1914 – 15/03/1998) Institutrice, elle épouse, en 1937, Émile Altorfer. Tous deux adhèrent au Parti communiste avant-guerre. En 1941, elle intègre le Front de l'Indépendance et ensuite l'Armée belge des partisans. Arrêtée par la Gestapo le 27 mai 1943, elle est transférée à la prison d'Essen, où elle est jugée le 27 février 1944 et condamnée à quatre ans de travaux forcés. Elle sera détenue successivement à Papenburg, à la prison de Kreuzburg et à la prison forteresse de Jauer en Silésie. De retour à

Premiers voyages de l'Amicale de Silésie en Pologne (1955)

Le dixième anniversaire de la libération des camps nazis est l'occasion pour l'amicale d'organiser son premier voyage en Pologne. Ce sera chose faite en septembre 1955. Mais quelques mois auparavant, sur l'invitation d'une association de résistants polonais, une délégation belge, composée d'une quinzaine de personnes, emmenée par l'Amicale de Silésie se rend à Auschwitz pour participer aux cérémonies du Xe anniversaire de la libération du camp. Pour la plupart, c'est la première fois qu'ils retournent sur les lieux de leur détention « Nous avons revu Auschwitz ! »³⁴, déclare Renée Van Hasselt³⁵, future secrétaire de l'Amicale de Silésie. Une cérémonie, regroupant plusieurs milliers de personnes, représentant dix-sept pays, est organisée³⁶. Les participants visitent le camp, déposent une gerbe de fleurs. Chaque délégation nationale prononce un discours. Le texte de la déclaration belge est le suivant³⁷ :

« Parmi les dizaines de milliers de Belges que l'hitlérisme a arrachés à leur pays, 27 000 ont été amenés à Auschwitz. 1 200 seulement, soit moins de 5 % sont revenus. Cette hécatombe témoigne de la barbarie nazie. En ce même jour chez nous, au Fort de Breendonk, où ont été incarcérés et exécutés les résistants, les meilleurs fils de notre patrie, les prisonniers politiques de toute la Belgique commencent en pensées avec tous ceux qui ont subi l'oppression hitlérienne. Nous, prisonniers politiques et résistants de Belgique, nous, victimes de la guerre, nous nous sommes jurés de ne jamais oublier ces enfers. Tous nos efforts tentent à empêcher à tout jamais de nouveaux Breendonk et de nouveaux Auschwitz, conséquences du militarisme et du nazisme. Une nouvelle guerre, si nous ne l'empêchons pas, verra l'emploi d'armes atomiques qui feront de nos pays et du monde entier, un gigantesque crématoire. C'est à cela que nous songeons en cet instant de recueillement. Pour qu'il n'y ait plus de guerre, pour qu'il n'y ait plus jamais d'Auschwitz. Nous voulons la paix et l'entente entre les peuples. »

Le texte est représentatif de l'époque. Les victimes de la Shoah sont placées dans l'ombre glorieuse des résistants. Elles sont considérées comme un « sous-produit du discours de l'horreur³⁸ » et incluses dans la totalité des victimes du fascisme. Pour Maurice Goldstein,

Bruxelles le 24 mai 1945, elle reprend ses fonctions d'institutrice et s'investit dans l'Amicale de Silésie. Elle quitte le parti communiste quelques années plus tard. Voir dossier biographique de la Fondation Auschwitz ; notice dans José Gotovitch, *Du rouge au tricolore. Résistance et parti communiste*, Bruxelles, Labor, 1992, p. 521.

³⁴ « Pèlerinage à Auschwitz » Renée Van Hasselt – avril 1955, p. 1. (AA 1163/64/1)

³⁵ Renée Van Hasselt est née le 19 mars 1913. Institutrice, membre des Partisans armés, elle est arrêtée par la Gestapo le 3 juillet 1943. Transférée à la prison de Saint-Gilles, elle est ensuite envoyée au camp de Vught. Étant juive, elle est transférée en juillet 1944 à Auschwitz-Birkenau. Elle y reste le temps de la quarantaine avant d'être incorporée dans un commando de Gross-Rosen, Reichenbach-Langenbielau. Elle participe à la marche de la mort jusqu'à Neuengamme où elle est libérée. Voir dossier biographique Fondation Auschwitz.

³⁶ Voir l'archive filmée British Pathé, *Polish Anniversary of Liberation of Auschwitz AKA Liberation of Auschwitz Anniversary (1955)* sur Internet : https://www.youtube.com/watch?v=JoGW_xiC-kg (consulté le 20/12/2016)

³⁷ CarCob, Fonds Henri Buch, Farde 37.

³⁸ Bruno Benvindo et Evert Peeters, *Les décombres de la guerre*, op. cit., p. 47.

présent à la cérémonie : « En 1955, ce phénomène d'occultation ne nous a pas touchés. Pour les prisonniers juifs rescapés [...] revenant pour la première fois à Auschwitz, l'idéal de solidarité internationale était bien plus important pour l'avenir de l'Europe et du monde que le rappel que les victimes les plus nombreuses des camps d'extermination nazis étaient juives. »³⁹ Les déportés raciaux sont ainsi relégués au second plan. C'est cependant, Olga Kouperman, déportée en tant que juive et seule survivante de sa famille, qui dépose la gerbe de fleurs de la délégation belge⁴⁰.

Quelques mois plus tard, en septembre 1955, l'Amicale organise son premier voyage en Pologne. Le but principal est clairement un « pèlerinage à Gross-Rosen ». Le camp de concentration de Gross-Rosen est situé à environ 60 km de Wrocław (l'ancienne Breslau), dans l'ouest de la Pologne actuelle. Vingt-cinq personnes, des rescapés accompagnés de membres de leurs familles, participent au voyage. Parmi les participants, Claire Duysburgh, elle-même rescapée d'un sous-camp de Gross-Rosen, a rédigé un long compte-rendu du voyage⁴¹. Nous y apprenons que les participants sont d'abord passés par Berlin-Est où ils ont pris le temps de visiter la ville. Ils se rendent ensuite au camp de Gross-Rosen « Gross-Rosen ! Un nom parmi la liste interminable de camps d'extermination où des êtres humains trouvaient la mort par la grâce du régime nazi. En ce 11 septembre 1955 des mamans, des papas, des femmes et des enfants [...] entourés de l'affectueuse sollicitude de leurs camarades polonais ont vécu pendant quelques heures sur le sol martyr où les leurs ont lutté pour vivre malgré tout, mais ont, hélas succombé. » Les participants assistent ensuite à un hommage, « C'est sous le porche d'entrée que nous fûmes accueillis par nos amis polonais, entourés d'une foule silencieuse et émue, alignée tout au long de notre passage jusqu'au pied du mémorial. Peu de discours. Juste ce qui convenait en cet endroit où les lieux mêmes parlent à suffisance. » Après la visite du camp, ils se rendent dans la ville voisine de Świdnica et se recueillent devant un mémorial sous lequel sont enterrés douze prisonniers politiques abattus par les nazis. Les participants se rendent ensuite à Auschwitz pour visiter le musée et se recueillir devant le mémorial élevé lors du dixième anniversaire de la libération du camp. Le voyage se poursuit avec les visites de Cracovie, de la ville « communiste » de Nowa-Huta et de sa « Fonderie Lénine » en construction, des mines de sel de Wieliczka. Il se termine par une visite de Varsovie.

Influence communiste et tensions liées à la Guerre froide

S'il s'agit bien évidemment d'abord d'un « pèlerinage » en mémoire des déportés disparus, ce voyage de l'Amicale de Silésie en Pologne revêt d'évidents accents procommunistes. Dans cette amicale, comme dans la plupart des amicales de camps, la présence communiste est importante, ce qui ne va pas sans créer des tensions. Dans l'Amicale de Silésie, ces tensions aboutissent même au départ du président, Adolphe D'Hont en 1956, car, d'après Mariette

³⁹ Maurice Goldstein, *Chroniques d'un rescapé*, p. 203.

⁴⁰ Lettre d'Olga Kouperman à Mariette Altorfer, 10/05/1956. (Archives Fondation Auschwitz – Fonds Amicale – Farde I). Elle fut déportée en mai 1944 par le 74^e convoi de Drancy avec son mari et sa fille de cinq ans.

⁴¹ « À propos d'un pèlerinage ». Claire Duysburgh – septembre 1955, 36 p. Ceges (AA 1163/64/2)

Altorfer qui lui succède : « Il n'a plus voulu prendre la parole dans notre amicale qu'il estimait être une amicale qui politiquement n'était pas soutenable. » Adolphe D'Hont restera néanmoins membre de l'Amicale.

La Guerre froide favorise l'émergence à partir de 1948 de deux milieux de mémoire antagonistes — communiste et non communiste⁴² — dont les oppositions finiront par provoquer la scission provisoire de la CNPPA. Cette scission fait suite aux tentatives de la frange communiste de pousser la CNPPA à se prononcer contre la « politique de guerre » des États-Unis. Mais c'est « l'affaire Rousset » qui porte un coup fatal à la cohabitation entre les deux clans. Pour rappel, David Rousset, rescapé de Buchenwald publie en 1946 et 1947 deux ouvrages qui font référence : *L'univers concentrationnaire* et *Les jours de notre mort*. Ensuite, il livre un autre combat, contre le Goulag soviétique. Il est l'un des fondateurs de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire dont le siège est à Bruxelles et lance un appel aux anciens déportés des camps nazis pour qu'ils enquêtent sur le système des camps en URSS.



Les communistes, qui incarnent la Résistance dans les années d'après-guerre, sont très actifs dans les amicales de camps (© Carcob. Centre des archives communistes en Belgique)

Luc Somerhausen vice-président de la CNPPA, dirige de 1949 à 1951 la campagne « anti-Rousset » et avec semble-t-il la collaboration de certains membres de l'Amicale de Silésie, il organise le 24 mai 1951 une réunion protestant « contre la honteuse escroquerie du pseudo procès des prétendus camps de concentration soviétiques. »⁴³ Cependant, dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas trouvé trace d'une position officielle de l'Amicale de Silésie dans cette affaire. Au contraire, l'Amicale de Silésie ne figure pas dans la liste des nombreux signataires du manifeste anti Rousset publié par la CNPPA⁴⁴.

Finalement, les anticommunistes quittent la CNPPA et créent l'Union belge de Prisonniers politiques et Ayants droit de la Résistance⁴⁵. Celle-ci ne connut jamais un franc succès et dès le mois de juin 1957, la plupart des sécessionnistes rejoignent la CNPPA.

⁴² Bruno Benvindo et Evert Peeters, *Les décombres*, op. cit., p. 85.

⁴³ Lettre de Luc Somerhausen à Mariette Altorfer, 1/05/1975. (Archives FA – Fonds Amicale – Farde I – Document 54)

⁴⁴ Les signataires de ce manifeste (1949) considèrent que « Rousset essaye de mettre les prisonniers politiques des pays d'Europe occidentale au service de l'antisoviétisme », l'appel de Rousset est perçu comme « une manœuvre politique dirigée contre la nation amie et alliée à laquelle des milliers des nôtres doivent d'avoir conservé la vie. » (Archives du Carcob, Fonds Henri Buch, Farde 24)

⁴⁵ Pieter Lagrou, « La Résistance et les conceptions de l'Europe. 1945-1965. Anciens résistants et victimes de la persécution face à la Guerre froide, au problème allemand et à l'intégration européenne », in *Revue belge d'histoire contemporaine*, n° 2, 1997, p. 172.

Création de la Fraternelle des Amicales des camps et du Comité international d'Auschwitz

Pour pallier l'absence d'une organisation nationale regroupant l'ensemble des amicales lorsque la CNPPA était en veille, une Fraternelle des Amicales des camps et prisons nazis, à laquelle adhère l'Amicale de Silésie, est créée à la fin de l'année 1953. La Fraternelle des amicales des camps se présente comme un organisme de concertation, de coordination des amicales en vue d'actions et prises de position communes.

Sur le plan des organismes internationaux de rescapés, la Guerre froide crée également des tensions, des scissions. La FIAPP (Fédération internationale des Prisonniers politiques), fondée à Paris en 1947, mais basée à Varsovie, est noyauté par les communistes et se positionne contre le réarmement allemand et la politique du bloc occidental. Ce qui provoque là aussi le départ des anticommunistes. La FIAPP se transforme alors en FIR, Fédération internationale des Résistants en 1951. C'est elle qui est à l'origine de la création des comités internationaux des camps, dont celui d'Auschwitz. Le Comité international d'Auschwitz (CIA) est créé officiellement à Vienne en mai 1954, mais des réunions informelles existaient depuis 1952. Le CIA réussit avec succès à associer à son activité les amicales nationales d'Auschwitz, dont, bien sûr, l'Amicale belge de Silésie.

La naissance des comités internationaux des divers camps entraîne la désignation par les amicales nationales d'un délégué. Pour l'Amicale belge, Paul Halter est désigné comme premier délégué. En 1956, il cède sa place à René Raindorf, rescapé de Breendonk et d'Auschwitz⁴⁶. Dans les premières années de son existence, le CIA prépare les commémorations du 10^e anniversaire de la libération du camp, constitue des dossiers en vue de poursuites judiciaires contre les SS d'Auschwitz et participe au procès d'IG Farben.

1956, une nouvelle présidente : Mariette Altorfer

Mariette Génard-Altorfer, rescapée des prisons de Kreuzburg et Jauer en Silésie, prend la présidence de l'Amicale au milieu de l'année 1956. Renée Van Hasselt, ancienne du Front de l'Indépendance et rescapée d'Auschwitz, est désignée au même moment secrétaire nationale tandis que Claire Duysburgh complète ce trio féminin à la tête de l'organisation en gardant sa fonction de vice-présidente.

⁴⁶ René Raindorf (22/12/1918 – 2/01/1998) : inspecteur au ministère de la Santé publique, militant communiste et syndical, René Raindorf est membre du Front de l'Indépendance puis prend part aux actions des Partisans armés. Il est arrêté le 19 juillet 1943, détenu à Breendonk et ensuite transféré à la caserne Dossin pour être déporté à Auschwitz par le 24^e convoi en avril 1944. Il est affecté au commando de Laurahutte et participe à la marche de la mort jusqu'à Mauthausen. Voir notice dans Jean-Philippe Schreiber, *Dictionnaire biographique des Juifs de Belgique, Figures du judaïsme belge, XIX^e – XX^e siècle*, Bruxelles, De Boeck Université, 2002 ; dossier biographique de la Fondation Auschwitz.

Les prisonniers politiques ayant obtenu leur statut officiel et une reconnaissance nationale, dans les décennies 1950-1960, une part importante de l'action de l'Amicale est dès lors consacrée aux activités commémoratives : anniversaires de la libération des camps, pèlerinages à Breendonk, ravivage de la flamme au Soldat inconnu, participation aux cérémonies d'autres amicales, inauguration de plaques et monuments, etc. L'Amicale, porte-drapeau en tête, est de (presque) toutes les cérémonies !



Commémoration à Breendonk dans les années 1960 : Mariette Altorfer (à gauche) accompagnée de Becky Liwischitz et Léon Reiss, porte-drapeau de l'Amicale de Silésie. (© Archives Fondation Auschwitz)

À ces actions, on peut ajouter les voyages sur les sites de la déportation qui, sur place, font également l'objet d'une cérémonie commémorative. Sous la présidence de Mariette Altorfer, six voyages – ou plus exactement « pèlerinages » – sont organisés vers les camps de Silésie. Une cérémonie de dépôt de fleurs accompagnée du drapeau de l'Amicale conclut toujours la visite d'un site. Les voyages qui comportent la visite des camps de Gross-Rosen, Gross-Strehlitz, parfois Jauer et Auschwitz, sont agrémentés de la visite de lieux touristiques comme Cracovie et Varsovie. Le nombre de participants est relativement faible, à peine une quinzaine, pour l'essentiel des rescapés et leurs proches. Si bien qu'en 1965 les participants doivent être intégrés à un groupe néerlandais et que, l'année suivante, le voyage est organisé en partenariat avec la CNPPA⁴⁷.

Parallèlement à ses « obligations » commémoratives, l'Amicale organise des événements, tels que l'organisation de débats et de projections de films, des représentations théâtrales, des concerts, dans le but de recueillir des fonds pour assurer son fonctionnement, mais surtout pour alimenter ses œuvres sociales. L'Amicale intervient également contre la libération d'anciens collaborateurs ou exprime son opposition aux partisans de l'amnistie. Enfin, elle poursuit ses missions d'origine à savoir apporter son concours dans les procès de criminels nazis et défendre les intérêts de ses membres, notamment autour de problèmes administratifs auxquels ils sont confrontés. Dans les années 1950 et 1960, cette aide consiste en particulier à diffuser des renseignements sur les possibilités d'obtenir de l'Allemagne des indemnités auxquels les membres de l'Amicale ont droit par leur situation et leur statut.

⁴⁷ Voir Jocelyn Grégoire, *Rapport sur le fonds d'archives de l'Amicale des ex-Prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, Camps et Prisons de Silésie*, 1992, Fondation Auschwitz, texte non publié (disponible en ligne : <http://www.gregoire-tinant.be/amicalesilesie-texte/amicalesilesie.htm>)

Les procès des criminels nazis et les réparations allemandes

En 1957, la société IG Farben « en liquidation » est contrainte de verser des réparations aux anciens détenus du camp de Monowitz, commando de travail dépendant d'Auschwitz. L'Amicale de Silésie fournit une aide à ses membres quant à la procédure à suivre pour obtenir des dédommagements (envoi de formule type de demande, adresses, etc.). Elle aide également ses membres en décembre 1959 lorsqu'un accord est conclu entre la Jewish Claims Conference⁴⁸ et la firme Krupp au sujet des indemnités des anciens détenus. Là encore, l'Amicale envoie des courriers à ses membres pour les informer et se tient à disposition pour leur fournir de l'aide. Les anciens détenus d'Auschwitz, de Gross-Rosen et des camps dépendants qui désirent déposer une demande d'indemnisation peuvent le faire par l'intermédiaire de l'Amicale.

L'Amicale sert d'intermédiaire également entre les victimes résidant en Belgique et les parquets allemands dans le cadre des procès des criminels nazis. C'est le cas notamment lors de l'instruction du procès de Carl Clauberg, médecin nazi d'Auschwitz, connu pour avoir pratiqué des expérimentations médicales sur des détenues. Après avoir été interné en URSS, il bénéficie des accords germano-soviétiques de 1955 qui lui permettent de rentrer en Allemagne et de s'installer à Kiel. En novembre 1955, une association de Juifs allemands dépose une plainte à l'encontre de Clauberg qui aboutit à son arrestation. Un des avocats chargés de préparer son procès s'adresse à l'Amicale belge de Silésie en août 1956 : « Nous croyons utile que quelques victimes personnelles de Clauberg de votre pays se présentent comme plaignantes secondaires. Il faut que ces femmes puissent prouver avoir attrapé une infirmité permanente par suite des expériences de Clauberg. »⁴⁹ Quelques mois plus tard, l'Amicale a retrouvé d'anciennes détenues du bloc 10 d'Auschwitz, bloc des expérimentations médicales et leur adresse la demande du Parquet de Kiel : « Madame, nous savons que vous avez séjourné au bloc 10 à Auschwitz et subi des expériences de la part de Clauberg. Celui-ci devant être jugé bientôt devant un tribunal à Kiel, notre Amicale qui veut voir condamner ce médecin criminel, souhaiterait recueillir des témoignages les plus nombreux et les plus accablants. Non seulement, en ce qui vous concerne personnellement, mais également en ce qui concerne d'autres femmes qui sont mortes dans les chambres à gaz et dont vous pourriez connaître le cas. Nous désirons vous exprimer toute notre sympathie et vous communiquer que nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement que vous pourriez désirer. »⁵⁰ Malheureusement, Carl Clauberg ne répondra pas de ses crimes. Malade, détenu dans hôpital carcéral, il y meurt en août 1957, quelques semaines avant de devoir comparaître devant la justice allemande.

⁴⁸ La Conference on Jewish Material Claims Against Germany, également appelée Claims Conference ou Jewish Claims Conference est une organisation créée en 1951, composée d'associations juives dont le but est de réclamer des dédommagements pour les victimes du national-socialisme et les rescapés de la Shoah, mais aussi de subvenir à leurs besoins. (https://fr.wikipedia.org/wiki/Jewish_Claims_Conference) (consulté le 20/12/206)

⁴⁹ Lettre de Hermann Langbein à Renée Van Hasselt, 24/08/1956. (Archives de la Fondation Auschwitz – Fonds de l'Amicale de Silésie – Farde E)

⁵⁰ Lettre du 15/04/1956.

En juin 1960, dans le cadre du procès de Francfort, appelé également « second procès d'Auschwitz », l'Amicale de Silésie se charge de trouver des témoins en Belgique à la demande du procureur Fritz Bauer⁵¹ : « Notre organisation fait un appel pressant auprès de tous ses membres et auprès de tous les rescapés des enfers d'Auschwitz et de Birkenau pour nous faire connaître les noms des personnes qui pourraient se constituer “partie civile” au procès. [...] Toutes les personnes pouvant apporter un témoignage sérieux prouvant que les inculpés ont participé activement à des meurtres ou assassinats sont instamment priées d'envoyer un bref rapport sur les faits dont elles ont été témoins aux instances dirigeantes de notre association. » L'Amicale de Silésie est par ailleurs en contact étroit avec l'avocate belge Régine Orfinger⁵² qui participe à Francfort à la préparation du procès qui se déroule du 20 décembre 1963 au 19 août 1965. Y comparaissent vingt-deux SS allemands en poste à Auschwitz. Six accusés sont condamnés à la prison à vie et d'autres à plusieurs années de prison en regard des charges pesant sur eux. Cinq furent acquittés et relaxés. Le procès est public et permet de mettre en lumière les rouages de la vie concentrationnaire, mais surtout ceux de l'extermination. L'opinion publique prend petit à petit conscience de l'ampleur du génocide...

L'Union des Déportés juifs et Ayants droit en Belgique et l'émergence d'une mémoire juive en Belgique

En Belgique, la législation allemande sur l'indemnisation des victimes juives⁵³ est à l'origine de la création d'une nouvelle association de déportés, l'Union des Déportés juifs et Ayants droit en Belgique. Le processus d'indemnisation des victimes juives, lancé officiellement par Adenauer en septembre 1952⁵⁴, s'échelonne sur une période de onze ans. Pour le président du Congrès juif mondial, Israël ne peut représenter exclusivement le peuple juif, les organisations juives de la diaspora doivent défendre les intérêts des survivants auprès de l'Allemagne. Constituée au mois de février 1956, l'Union des Déportés juifs et Ayants droit en Belgique s'adresse à tous les déportés juifs, belges ou non, résistants ou non, qui résident en Belgique. L'apparition de cette association, pour partie concurrente de l'Amicale de Silésie, pose question et apparaît comme un élément de scission important. On peut

⁵¹ Fritz Bauer (16/07/1903 – 1/07/1968) : juge et procureur allemand. En 1958, il réussit à obtenir qu'un procès en action collective ait lieu. Il recueille de nombreuses réclamations individuelles de victimes, ce qui aboutira aux procès dits « d'Auschwitz » de Francfort dont la procédure débuta en 1963. Par ailleurs, il contribue aussi aux recueils de renseignements qui ont permis la capture ultérieure d'Adolf Eichmann par les services secrets israéliens.

⁵² Régine Karlin (25/11/1911 – 28/12/2002), avocate belge d'origine juive qui est, durant la Seconde Guerre mondiale, à la suite de son mari Lucien Orfinger, une résistante au sein des Partisans armés. Son mari est arrêté et fusillé le 26 juin 1944. À la Libération, elle travaille au Commissariat belge au Rapatriement et est conseillère auprès de l'American Jewish Joint Distribution Comitee. Elle s'engage ultérieurement dans la défense des droits de l'homme et des droits de la femme.

⁵³ Voir l'Étude 2008 du CCLJ : « Les réparations allemandes et leur impact sur la mémoire » par Nicolas Zomersztajn. (http://www.cclj.be/sites/default/files/etude_142.pdf) (consulté le 20/12/2016)

⁵⁴ Le 10 septembre 1952, la République fédérale d'Allemagne, l'État d'Israël et la Jewish Material Claims against Germany signent à l'Hôtel de ville de Luxembourg des accords en vertu desquels la RFA s'engage à assumer ses obligations à l'égard des victimes juives des persécutions nazies.

aisément imaginer qu'un certain nombre de rescapés juifs ont eu le sentiment de ne pas être suffisamment pris en considération par l'Amicale de Silésie et ont préféré dès lors créer leur propre organisation chargée de défendre spécifiquement leurs intérêts. Lorsqu'ils sont interrogés sur cette question trente-cinq ans plus tard⁵⁵, les dirigeants de l'Amicale de Silésie déplorent cette scission et réfutent l'idée d'une amicale qui n'aurait pas défendu les déportés juifs tout en admettant que, sur le plan belge : « Si l'Amicale de Silésie ne faisait pas assez pour les rescapés juifs, c'est en raison du cadre juridique qui existait. L'Amicale ne disposait pas d'un cadre juridique, on ne trouvait pas les moyens juridico-techniques pour les défendre. » (René Raindorf) Ils rappellent que, contrairement aux autres amicales de déportés politiques, l'Amicale de Silésie accueillait les déportés juifs non résistants. Tout porte à croire en effet que l'Amicale de Silésie acceptait l'adhésion de rescapés déportés en tant que Juifs, mais qui pour des raisons diverses se sont réclamés si pas de la Résistance, au moins de l'esprit de la Résistance ou encore parce qu'ils ont adhéré en raison d'une « sensibilité progressiste »⁵⁶. La présence de Jacques Goldstein⁵⁷, déporté juif non reconnu comme prisonnier politique et qui occupait la fonction de trésorier de l'Amicale en 1955, ou celles d'Olga Kouperman et Maurice Goldstein au voyage de 1955 semblent confirmer cette hypothèse⁵⁸. Quoi qu'il en soit, il est impossible de déterminer dans quelle mesure il y a un transfert de membres de l'Amicale de Silésie vers l'Union des Déportés juifs. Certains membres, ont semble-t-il quitté l'Amicale de Silésie à ce moment-là, d'autres sont membres des deux associations. René Raindorf, lui-même est membre de l'Union des Déportés juifs et représente les deux associations au Comité international d'Auschwitz.

La création de cette association parallèle contraint néanmoins l'Amicale de Silésie à s'ouvrir plus formellement à l'ensemble des rescapés juifs, la majorité de ses membres demeurant des prisonniers politiques. La présidence de Mariette Altorfer va dans ce sens : « J'ai voulu changer la politique de l'Amicale. Au début, c'était les déportés avec leurs croix sur la poitrine, très fiers d'eux d'en être sortis et qui ont derrière eux un passé de résistance. Et puis tu as toute la masse de ces gens qui eux n'ont pas tous un passé de résistant et qui demandent à entrer dans la grande communauté de déportés. » Ceci amène l'Amicale de Silésie à se démarquer des autres amicales de déportés politiques, et à adopter une posture « mixte » politique et juive, inconfortable à l'époque : « Il n'y a que notre Amicale à nous qui, à partir d'un moment, a accepté d'accueillir n'importe quel prisonnier qui était allé dans les camps de Silésie et nous nous sommes mis un peu en marge des associations de prisonniers politiques à cause de ça. » (Paul Halter) Pour Mariette Altorfer, la politique de l'Amicale « a

⁵⁵ Interviews audio réalisées par Yannis Thanassekos et Jean-Michel Chaumont entre 1990 et 1992 et dont les comptes rendus ont été publiés dans le *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, du numéro 23 (janvier-mars 1992) au numéro 34 (octobre-décembre 1992).

⁵⁶ Yannis Thanassekos, « Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006) », in Béatrice Fleury et Jacques Walter (dir.), *Qualifier des lieux de détention et de massacres (2)*, Metz, Université Paul Verlaine, 2008, p. 180.

⁵⁷ Jacques Israël Goldstein (né le 6 avril 1895) est déporté de Malines à Auschwitz par le 24^e convoi du 4 avril 1944. Il ne bénéficie pas du titre de prisonnier politique. Voir SPF Sécurité sociale, Direction générale Victimes de la Guerre (dossiers SVG-do031403 ; SVG -PP 18795/3585 et SVG-SD 111072).

⁵⁸ Pour avoir une réponse plus précise à cette question, il faudrait analyser, cas par cas, le statut des membres juifs qui figurent sur la plus ancienne liste d'adhérents dont nous disposons (1956).

toujours été — et c'est pourquoi nous avons eu tant d'ennuis — de mettre le critère de souffrance comme étant le critère de jugement vis-à-vis des anciens déportés. » L'Amicale veut en effet préserver l'unité de toutes les victimes de la déportation nazie et se positionne contre une politique qui consiste à désigner plusieurs catégories de victimes. Elle s'est mise ainsi en porte à faux avec les autres associations de prisonniers politiques qui, on l'a vu, tiennent à maintenir avec force cette distinction. Aussi lorsque l'Union des Déportés juifs sollicite son adhésion au sein de la Fraternelle des amicales de camps, celle-ci leur est refusée. Mariette Altorfer explique avoir tenté, en vain de la convaincre : « Je me souviens encore de la séance, j'ai sué, je crois que je suis devenue blême, car pour moi, c'était tellement évident. [...] La Fraternelle a mis en avant le fait qu'ils n'étaient que les bénéficiaires du statut et qu'ils n'étaient pas des prisonniers politiques consacrés. J'ai demandé qu'on fasse attention et j'ai soulevé le critère de la souffrance en disant que c'était la base sur laquelle il faudrait juger, mais je n'ai pas remporté le morceau. Je n'ai peut-être pas été assez convaincante. »

Apparaissant comme des organisations complémentaires, les relations entre les deux associations sont, dans un premier temps, plutôt bonnes. Mariette Altorfer, en tant que présidente de son amicale, rencontre régulièrement les responsables de l'Union des Déportés juifs afin de discuter des affaires qui les concernent et pour décider de l'adoption de positions communes sur les plans des revendications.



Une des premières commémorations organisées par l'Union des déportés juifs de Belgique à la Caserne Dossin à la fin des années 1950. (© Musée juif de Belgique)

La création de l'Union des Déportés juifs de Belgique provoque une accélération immédiate de la commémoration de la persécution juive en Belgique. Elle organise à partir de 1956 une cérémonie du souvenir à la caserne Dossin qui tente de combiner mémoire juive et mémoire patriotique. Le cortège dépose d'abord une couronne au monument aux morts des deux guerres mondiales de la ville avant de se rendre devant la caserne Dossin. Là, après un discours en

français, en néerlandais et en yiddish, la cérémonie s'achève au son de la Brabançonne et la Hatikvah⁵⁹.

L'Union des Déportés juifs de Belgique est également à l'origine de l'érection d'un mémorial aux victimes juives. Celui-ci est érigé dans un quartier d'Anderlecht qui avait abrité avant la guerre une importante communauté juive. Le Mémorial national des Martyrs juifs de Belgique est inauguré le 19 avril 1970 en présence des plus hautes autorités du pays dans une cérémonie qui combine ici aussi mémoires juives et patriotiques. Les noms de tous les

⁵⁹ Bruno Benvindo et Evert Peeters, *Les décombres*, op. cit., p. 229.

Juifs déportés de Belgique disparus à Auschwitz-Birkenau sont gravés sur d'impressionnantes plaques en granit noir. Sur le mur surplombant la crypte, des chaînes d'acier forment une menorah, le chandelier à sept branches qui n'en compte que six renvoyant aux six millions de Juifs victimes de la Shoah⁶⁰. Avec ce monument, les victimes juives entrent tardivement en concurrence avec les prisonniers politiques qui depuis plus de vingt ans se réunissaient à Breendonk.

Dans les années 1960, la persécution juive commence à attirer l'attention un peu partout en Occident. À travers le procès Eichmann (1961) et le second procès d'Auschwitz (1963-1965), le grand public réalise progressivement l'ampleur du génocide des Juifs. Même si les premières études sur les persécutions antijuives en Belgique datent également des années 1960, notre pays mettra du temps à prendre ce tournant. Les oppositions politiques et communautaires continuent à dominer la mémoire de la guerre et ce n'est qu'à la fin des années 1970, lorsque la communauté juive de Belgique se penchera sur son propre passé de guerre que la signification véritable du judéocide sera intégrée⁶¹.



Inauguration du Mémorial aux martyrs juifs d'Anderlecht (© Archives Fondation Auschwitz)

La mémoire antifasciste et le message pacifiste de l'Amicale de Silésie

De son côté, l'Amicale de Silésie tient un discours universaliste qui ne nomme pas la persécution juive par son nom, on y parle de victimes, pas de victimes juives : « Nous avons sous-estimé cette dimension. Je ne peux vous expliquer pourquoi parce que je n'étais pas consciente qu'on l'avait sous-estimé. » (Renée Van Hasselt) L'Amicale de Silésie s'inscrit dans la tradition antifasciste qui était d'additionner les victimes qui mouraient d'épuisement et de mauvais traitements dans les camps de concentration à celles qui étaient destinées à une disparition immédiate dans les centres de mises à mort. L'ensemble des déportés politiques et raciaux est rassemblé dans la même catégorie de « victimes de la barbarie nazie ». Ce discours qui repose sur l'union de toutes les victimes et qui écarte de ce fait la dimension massivement juive de l'expérience est très présent dans le discours de l'Amicale de Silésie à cette époque. L'extermination des Juifs est une conséquence du fascisme. Il fallait expliquer les causes du fascisme pour expliquer les causes du génocide.

⁶⁰ Dirk De Caluwé, « Cureghem, partie 3 : Résistance et déportation », 2014 : http://www.maksvzw.org/maks/attachments/article/25/145_16052014_layout_brochure_fr_14_S_img_couleur_14.pdf (consulté le 20/12/2016)

⁶¹ Bruno Benvindo et Evert Peeters, *Les décombres*, op. cit., p. 231.

Cette tradition antifasciste dans laquelle s'inscrit l'Amicale de Silésie intègre aussi le pacifisme. Antifascisme et pacifisme vont de pair dans ces années 1950-1960, années de Guerre froide qui mettent les questions liées à la paix et à la prolifération des armes atomiques au centre des préoccupations de l'Amicale : « quand on est rentré, on était persuadé que tout allait changer qu'on ne parlerait plus de guerre. [...] À partir de 1947, il a fallu à nouveau se battre pour des tas de choses et pour la paix notamment. À partir de la Guerre froide, enfin quand les deux blocs se sont formés. C'était une telle désillusion. » (Renée Van Hasselt) Le combat antifasciste d'avant-guerre se poursuit donc dans la lutte pour la paix, et le discours pacifiste de l'Amicale de Silésie entend puiser dans l'expérience des camps, celle-ci apparaît comme « un terrain propice pour une propagande de paix. [...] Nous avons parlé de la captivité et des horreurs des camps parce que c'était une base pour la paix. » (Mariette Altorfer) Le lien fait entre Auschwitz et Hiroshima apparaît clairement dans une lettre que Mariette Altorfer adresse au bourgmestre de Bruxelles, en mars 1963, lui demandant d'accueillir quatre pèlerins de la paix, appartenant au Conseil des Victimes de Hiroshima arrivant d'Auschwitz : « Leur intention est de propager l'idée de la Paix mondiale et de faire appel à la conscience des hommes pour que cessent dans le monde les essais d'armes nucléaires. Ces hommes de bonne volonté désirent créer un lien entre les deux plus grandes tragédies de l'histoire des hommes afin que de telles horreurs ne puissent jamais plus se reproduire. »⁶²

Dans ce climat de Guerre froide, l'Amicale, par sa composition – nombre de ses membres ont des sympathies communistes prononcées –, adopte une idéologie générale anti-atlantiste en se positionnant contre le réarmement de la RFA et l'implantation des bases américaines en Belgique. L'Amicale de Silésie adhère à l'UBDP – l'Union belge pour la défense de la paix (UBDP), organisation cryptocommuniste⁶³ et au Mouvement du 8 mai⁶⁴. Ce mouvement lié à la perception du péril atomique par l'opinion publique organise une « Journée de la Paix » tous les ans à partir du 8 mai 1962. L'Amicale y prend naturellement part de même qu'à de nombreuses manifestations pour la paix et contre la prolifération des armes atomiques : participation aux marches antiatomiques et autres « circuits pour la paix », conférences et actions en faveur de la détente internationale.

⁶² Lettre du 16 mars 1963. (Archives de la Fondation Auschwitz – Fonds de l'Amicale de Silésie – Farde A – Document 19)

⁶³ Créée en 1949 par le PCB avec la collaboration de membres du Front de l'Indépendance, branche belge du Conseil mondial de la Paix, l'UBDP s'investit dans une série d'actions liées spécifiquement à la situation nationale telles l'opposition aux bases militaires américaines en Belgique, la politique coloniale belge ou l'augmentation de la durée du service militaire.

⁶⁴ « Les mouvements de la paix en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1964/15, n° 240, p. 32.

Le premier pavillon belge au Musée d'Auschwitz (1965)

L'orientation antifasciste et universaliste de l'Amicale de Silésie apparaît également dans la première exposition qu'elle conçoit pour le « *bloc belge* » du Musée d'Auschwitz. Le site d'Auschwitz-Birkenau devient un musée dès 1947 et appartient au domaine public de la République populaire de Pologne. Dix ans plus tard, le Comité international d'Auschwitz décide de son internationalisation et propose que chaque pays qui en fait la demande puisse obtenir une salle d'exposition dans l'un des blocs d'Auschwitz. La conception de pavillons nationaux répond à la logique d'origine du musée fondé comme un lieu « de la martyrologie de la nation polonaise et des autres nations »⁶⁵. Tout pays qui souhaite installer une exposition permanente peut soumettre ainsi son projet qui doit être ensuite approuvé par les autorités compétentes. En Belgique, c'est donc l'Amicale de Silésie qui prend, dès 1957, l'initiative de la réalisation d'un pavillon national⁶⁶. Sa réalisation et surtout son déménagement en Pologne prendront du temps, si bien qu'il ne sera inauguré qu'en 1965. L'Amicale s'adresse aux pouvoirs publics belges pour obtenir les moyens matériels et financiers nécessaires à la réalisation de l'exposition belge. La supervision « scientifique » du projet est assurée par le Service de recherches et de documentation de l'Administration des Victimes de la Guerre. L'amicale est chargée d'élaborer le scénario de l'exposition, un scénario « qui reflète le visage de la Résistance en Belgique et du lourd tribut qu'elle a payé pour recouvrer sa liberté. »⁶⁷

Il y a au total cinq thématiques principales réparties sur 22 panneaux :

1. Organisation des mesures de répression (en Belgique)
2. Lieux d'internement en Belgique
3. Lieux d'internement des Belges en Allemagne
4. Camps de concentration (avec documents relatifs aux Belges internés dans ces camps)
5. Déportation des Israélites

Bien que la déportation juive ne soit pas occultée dans le scénario de l'exposition, elle apparaît néanmoins en dernier lieu et ne représente qu'un cinquième de l'exposition. Elle est intégrée dans l'ensemble de la criminalité nazie considérée comme un tout. Le pavillon belge ne fait pas exception, les expositions présentées dans les pavillons nationaux sont avant tout axées sur l'histoire de chacun des États durant la guerre, souvent sans rapport avec Auschwitz et les principales victimes du camp⁶⁸. Diverses expositions nationales vont ainsi s'ouvrir dans le courant des années 1960, et au-delà, dans les différents bâtiments en briques du camp d'Auschwitz. Il est à noter la particularité de l'exposition « Martyrologie et lutte des Juifs » qui est présentée dans un pavillon à l'écart des autres et créée non pas par l'État d'Israël ou une organisation juive, mais par le fait de l'État polonais.

⁶⁵ Jean-Charles Szurek, « Le camp-musée d'Auschwitz. De l'antifascisme comme paravent », in *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n° 23, janvier-mars 1990, p. 12.

⁶⁶ Yannis Thanassekos, « Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006) », in Béatrice Fleury et Jacques Walter (dir.), *Qualifier des lieux de détention et de massacres (2)*, Metz, Université Paul Verlaine, 2008, p. 177-184.

⁶⁷ Lettre au ministre de la Santé publique (Service Recherche et documentation), 08/11/1962, Farde H.

⁶⁸ Tal Brutmann, *Auschwitz*, 2015, Paris, La Découverte, p. 101.

Le monument international d'Auschwitz et la rupture avec le Comité international d'Auschwitz

En 1967, deux ans après l'inauguration du pavillon belge, une importante délégation de l'Amicale de Silésie se rend à Auschwitz pour l'inauguration du Monument international,



Monument international d'Auschwitz à Birkenau (DR)

nouveau lieu de commémoration pour les cérémonies officielles. C'est en 1957 déjà que le CIA a décidé qu'un monument sur le site de Birkenau « devait perpétuer le message laissé par les millions d'êtres humains exterminés à Auschwitz et dont les voix aujourd'hui se sont tues. Les rescapés et les familles de disparus lancent un appel à tous les artistes, à tous les architectes du monde pour réaliser ce projet, pour ériger, creuser et tracer ce qui marquera à jamais ce que fut Auschwitz. »⁶⁹ En Belgique, l'Amicale de

Silésie sert de relais au projet et se charge tout d'abord de constituer un comité de parrainage.

Durant dix années, l'Amicale déploie une activité intense pour récolter des fonds pour financer le monument : sollicitations auprès des autorités, collectes, galas, mais surtout l'organisation d'activités culturelles dont la plus prestigieuse d'entre elles, la venue au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles de David Oïstrakh, un des violonistes les plus réputés du XX^e siècle.

Le monument est inauguré le 16 avril 1967. Cependant, peu de temps avant la cérémonie, les autorités polonaises décident de remplacer la réalisation prévue – une sculpture centrale représentant une cheminée ainsi qu'un homme, une femme et un enfant figurant l'immense majorité des victimes – par un grand carré de marbre poli au milieu duquel figure un triangle évoquant les déportés politiques⁷⁰. Devant le monument sont placées vingt dalles, écrites chacune dans une langue différente, évoquant les « 4 millions de personnes [qui] souffrirent et moururent ici aux mains des meurtriers nazis entre 1940 et 1945. » Ce chiffre complètement inexact multiplie presque par quatre le nombre de victimes assassinées dans ce camp. Il faudra attendre 1994 pour qu'un nouveau texte présentant un chiffre exact et mettant fin à l'occultation du génocide des Juifs d'Europe soit gravé⁷¹.

⁶⁹ Règlement du concours pour un monument international d'Auschwitz. (Archives Fondation Auschwitz – Fonds Amicale – Farde I – Document 142)

⁷⁰ Tal Brutmann, *op. cit.*, p. 100.

⁷¹ Le nouveau texte est le suivant : « Que ce lieu où les nazis ont assassiné un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants, en majorité des juifs de divers pays d'Europe, soit à jamais pour l'humanité un cri de désespoir et un avertissement. Auschwitz-Birkenau, 1940-1945. »

Toujours lors de cette inauguration, le président du CIA, le professeur Robert Waitz, évoque le sort des victimes juives dans son discours en français. Ce passage n'est pas traduit en polonais tandis que les autres discours ne mentionnent aucunement les Juifs et dénoncent surtout l'impérialisme américain au Vietnam⁷².

Quelques semaines plus tard éclate la Guerre des Six Jours entre Israël et les pays arabes. Le Président Waitz adresse un télégramme de sympathie aux rescapés d'Auschwitz en Israël dans lequel il manifeste sa préoccupation devant cette nouvelle guerre. Cela crée un tollé auprès des membres des pays de l'Est du CIA dont les gouvernements soutiennent les pays arabes. La crise au sein du CIA s'aggrave encore du fait de la campagne antisémite qui se développe en 1968 en Pologne. Les Juifs y deviennent la cible d'une campagne menée par le pouvoir polonais qui assimile des origines juives à des sympathies sionistes donc à une trahison envers la Pologne. Vingt-cinq mille Juifs vont quitter la Pologne entre 1968 et 1970. D'après Maurice Goldstein, délégué de l'Amicale de Silésie au CIA depuis 1965, les délégués polonais ont nié que l'antisémitisme en Pologne en soit la cause⁷³. Le climat au sein du CIA se dégrade et tourne à l'incompréhension totale, les délégués occidentaux n'acceptant pas la soumission des membres polonais du CIA à leur gouvernement. Parallèlement, les critiques sont de plus en plus nombreuses quant à l'occultation du génocide juif au Musée d'Auschwitz. Une dernière réunion rassemblant les délégués des pays de l'Est et les Occidentaux se tient à Paris en octobre 1967, ponctuée de nombreux incidents.

Six mois plus tard, la date de l'inauguration du « pavillon juif » est fixée, contre l'avis du Président Waitz, durant la Pâque juive (le 21 avril 1968)⁷⁴. Il doit à nouveau défendre un CIA attaqué de tous côtés. Celui-ci considère que c'est le combat de trop et annonce officiellement sa démission⁷⁵ en mars 1968. La crise est ouverte. L'Amicale de Silésie informe qu'elle n'enverra plus de délégué à la suite de l'« écho dans notre presse qu'une certaine campagne dirigée volontairement contre une minorité s'est levée en Pologne. Des visiteurs rentrant de Pologne ont été amenés à confirmer que cette campagne n'est pas un mythe et que ces personnes innocentes en pâtissent dans leur vie quotidienne et sont amenées à envisager de quitter le pays.⁷⁶ » N'ayant pas été dissout, le CIA continuera à exister formellement, mais les organisations de l'Ouest n'y participent plus. Le comité entame une traversée du désert qui va durer dix ans. Une décennie qui correspond également à une période de baisse d'activité pour l'Amicale de Silésie.

⁷² Annette Wiewiorka, *L'heure d'exactitude. Histoire, mémoire, témoignage*, Albin Michel, 2011, p. 219.

⁷³ Maurice Goldstein, « 27 ans au C.I.A. », in *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n° 38-39, 1992, p. 75-88.

⁷⁴ Le même reproche sera fait à la Fondation Auschwitz lors de l'inauguration du deuxième pavillon belge à Auschwitz en avril 1984. Voir sur cette question : Yannis Thanassekos, « Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006) », in Béatrice Fleury et Jacques Walter (dir.), *Qualifier des lieux de détention et de massacres (2)*, Metz, Université Paul Verlaine, 2008, p. 177-199.

⁷⁵ Lettre de démission du Professeur Robert Waitz envoyée à Maurice Goldstein, 12 mars 1968. (Archives de la Fondation Auschwitz – Fonds CIA – Carton n° 2)

⁷⁶ Lettre du 19 décembre 1968. (Archives de la Fondation Auschwitz – Fonds de l'Amicale de Silésie – Farde E)

L'Amicale de Silésie devient Amicale d'Auschwitz (1976)

À la fin des années 1970, l'Amicale de Silésie s'essouffle. Elle remplit son cahier de charges sur le plan des commémorations, mais peine à se renouveler et à se redéployer : « On allait avec notre drapeau, on déposait des fleurs. On allait à Breendonk, à la caserne Dossin. On se réunissait deux fois par an entre soi pour maintenir un petit peu de contacts. » (Paul Halter) Les activités de l'association s'adressent essentiellement aux anciens déportés et à leurs proches, mais ne touchent pas particulièrement le public « ignorant » comme le déplore Mariette Altorfer, qui après vingt années à la présidence de l'Amicale demande à être déchargée de ses fonctions. Une réflexion est alors lancée auprès des membres en mars 1976 : « Avouons que nos activités se sont fortement réduites, la raison en est la fatigue (nous ne rajeunissons pas) et avouons-le aussi, le découragement, l'impression de tourner en rond, expédiant les affaires courantes c'est-à-dire les différentes représentations auxquelles nous avons l'habitude de participer. Pourtant, nous avons mauvaise conscience ! S'il est vrai que tous devraient être révoltés, par la renaissance du fascisme, du recours à la violence et à la torture, un peu partout dans le monde, pour nous, anciens d'Auschwitz, le silence s'appelle complicité. »⁷⁷ La circulaire propose de nouvelles orientations sur lesquelles les membres de l'Amicale sont amenés à se prononcer. Les retours sont positifs. Un nouveau comité exécutif restreint est alors constitué, emmené par Paul Halter⁷⁸, secrétaire de l'Amicale depuis 1965. Celui-ci va relancer des actions non plus simplement de commémoration, mais axées vers la transmission et la conservation de la mémoire du phénomène concentrationnaire. L'assemblée générale du 13 juin 1976 entérine la démission de l'ancien comité. Mariette Altorfer et Claire Duisburgh deviennent présidentes d'honneur de l'Amicale. Paul Halter prend la présidence tandis qu'Henri Goldberg, ancien enfant caché, est nommé secrétaire général. Maurice Goldstein, qui devient par ailleurs président en 1977 d'un Comité international d'Auschwitz ressuscité, et René Raindorf jouent également un rôle important dans cette nouvelle direction.



Maurice Goldstein, Paul Halter et Henri Goldberg à Auschwitz en octobre 1977.
(© Archives Fondation Auschwitz)

⁷⁷ Circulaire envoyée aux membres de l'Amicale, 10/03/1976.

⁷⁸ Paul Halter (10/12/1920 – 30/03/2013) : Résistant juif, chef de corps au sein des Partisans armés. Arrêté par les Allemands en juin 1943, détenu à la prison de Saint-Gilles, il est déporté de Malines avec le transport des Juifs belges du 20 septembre 1943. À Auschwitz, il est affecté au commando de Fürstengrube. De retour en Belgique, Paul Halter est employé au sein de l'AIVG-Aide aux Israélites Victimes de la Guerre. Voir Dossier biographique Fondation Auschwitz ; *Le Passage du Témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, La Lettre volée, 1995, p. 164-171 ; « Paul Halter : Mensch de l'année 2009 » dans *Regards*, n° 705, 2010, p. 15 ; Paul Halter, Numéro 151.610, Bruxelles, Labor, 2004.

Afin d'être plus efficace dans la lutte contre le négationnisme, l'Amicale de Silésie change de nom et devient en octobre 1976, l'Amicale belge des ex-Prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie ou souvent nommée Amicale belge d'Auschwitz. Le terme de « Silésie » passe au second plan au profit d'Auschwitz : « Nous avons estimé devant le phénomène des négationnistes qu'il fallait changer même le nom de l'Amicale parce que ce n'était pas assez clair, qu'il fallait se battre sur Auschwitz beaucoup plus que nous le croyions précédemment et l'Amicale de Silésie est devenue Amicale d'Auschwitz. » (René Raindorf)

Ce changement de nom intervient à un moment où Auschwitz devient dans la conscience collective le symbole de la déportation. Les membres de l'Amicale se présentent également de plus en plus comme des déportés raciaux. Les valeurs sur lesquelles s'est construite la mémoire de la Résistance s'effritent. La Résistance communiste en particulier est effacée des mémoires.



Voyage des jeunes à Auschwitz - 1978 - Des rescapés d'Auschwitz guident les jeunes (Sarah Goldberg, Maurice Goldstein, Paul Halter et Georges Marechal) (© Archives Fondation Auschwitz)

Les voyages en Pologne organisés par l'Amicale témoignent eux aussi de cette évolution⁷⁹ et s'inscrivent dans la lutte contre le négationnisme. Ils se déroulent désormais uniquement à destination du seul complexe d'Auschwitz-Birkenau et abandonnent leur caractère strictement « commémoratif » pour devenir pédagogiques et vecteurs de la mémoire. Le but est d'emmener un autre public que celui des rescapés et leurs proches. Le premier voyage, dont l'organisation monopolise l'ensemble des activités de l'Amicale pendant un an et demi, est organisé en 1978 et emmène cent vingt jeunes universitaires à Auschwitz. Ils sont

accompagnés de dix rescapés qui ont pour mission de leur transmettre leur expérience concentrationnaire sur les lieux mêmes de leur détention. Mais pour le comité, le bilan du voyage est à nuancer. Si les étudiants sont passionnés par les récits des rescapés et lient avec eux des liens fraternels, d'un point de vue de l'acquis et surtout de la transmission de l'expérience, le comité considère qu'il manque aux étudiants les prérequis nécessaires pour en tirer des conclusions générales.

Le voyage suivant, organisé en 1980, est dès lors destiné aux enseignants, ceux-ci apparaissant plus comme des relais : « Afin de pouvoir toucher un maximum de jeunes

⁷⁹ Voir les contributions de Jocelyn Grégoire dont principalement le *Rapport sur le fonds d'archives de l'Amicale des ex-Prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, Camps et Prisons de Silésie*, 1992, Fondation Auschwitz, texte non publié. (Disponible en ligne : <http://www.gregoire-tinant.be/amicalesilesie-texte/amicalesilesie.htm>)

(hélas de façon indirecte), nous avons décidé de montrer Auschwitz à des professeurs d'histoire, de morale et de religion qui peuvent toucher au cours des ans beaucoup plus de jeunes que nous ne le pouvons. Nous avons emmené 65 enseignants à Pâques en 1980. Nous estimons le résultat de ce voyage extrêmement positif. [...] Les enseignants ont pris spontanément l'initiative de rencontre entre eux où le comité est invité. Les enseignants conduisent les élèves au Musée de la Résistance à Bruxelles où ils sont reçus par des membres du Comité. Des conférences-débats avec projection de films animés par des rescapés d'Auschwitz sont organisées dans les écoles.»⁸⁰ Comme pour le voyage précédent, l'Amicale d'Auschwitz déploie une activité intense pour trouver des fonds en s'adressant notamment aux mandataires politiques dont le soutien est essentiel. Le voyage encadre une soixantaine de personnes et s'étend sur une petite semaine avec la visite de Varsovie et de Cracovie. La formule du voyage des professeurs est considérée comme une réussite et sera rééditée annuellement à partir de 1982 par l'Amicale d'Auschwitz ou plus exactement par la Fondation Auschwitz qui lui succède.

⁸⁰ Rapport d'activités de l'Amicale belge des ex-Prisonniers politiques d'Auschwitz à l'assemblée générale du CIA, Bruxelles, 5-6 octobre 1980.

Conclusion : une Fondation pour prendre le relais...

C'est en juillet 1980 que la Fondation Auschwitz voit le jour, se substituant progressivement à l'Amicale belge d'Auschwitz, dont elle poursuivra les activités dans le sens de la préservation et de la transmission de la mémoire de la déportation. Le problème de la disparition des témoins a préoccupé l'Amicale d'Auschwitz dès la fin des années 1970. Cette crainte, parallèlement à la volonté de lutter contre le négationnisme, a amené l'Amicale d'Auschwitz à vouloir pérenniser son action à travers un nouvel instrument : « Voyant les témoins des camps disparaître chaque année, l'Amicale décide de créer une nouvelle association qui permettra à la nouvelle génération de pouvoir participer à ses actions et de les développer. Dans l'esprit de ses fondateurs, la Fondation Auschwitz doit prendre la relève de l'Amicale dans les années à venir. »



Maria Kruszel, Rosa Ehrlich-Goldstein, Sarah Goldberg, rescapées d'Auschwitz lors du voyage de 1978. (© Archives Fondation Auschwitz)


L'histoire de cette Fondation ne fait pas l'objet du présent article, mentionnons néanmoins qu'elle se dotera rapidement d'un centre de documentation et d'une bibliothèque, s'occupera de la conception du deuxième pavillon belge à Auschwitz, organisera des colloques et des conférences, procédera aux enregistrements audio et ensuite audiovisuels de témoignages de rescapés entre autres.

La Fondation Auschwitz voit le jour à un moment où en Belgique, l'intérêt pour les victimes juives du nazisme connaît un essor considérable. Cet intérêt pour la persécution des Juifs s'explique en partie par les actions menées en 1980 contre les responsables allemands de la déportation en Belgique⁸¹ dans le cadre du procès de Kiel. Ce procès bénéficie d'une large attention médiatique en Belgique, tant au sein de la communauté juive qu'en dehors et un public croissant prend conscience de l'ampleur de l'extermination des Juifs de Belgique. Parallèlement, la communauté juive commence à réinterroger son propre passé. De nombreux témoins sont à présent prêts à transmettre leur expérience de l'Occupation aux jeunes générations. La communauté juive prend conscience de l'importance mémorielle de la caserne Dossin qui deviendra en 1995 le Musée juif de la Déportation et de la Résistance.

⁸¹ Actions menées contre le chef de la Sipo-SD à Bruxelles, Ernst Ehlers et son subalterne Kurt Asche, *Judenreferent* ayant en charge la déportation des Juifs et des Tsiganes. Ernst Ehlers se suicidera un mois et demi avant l'ouverture du procès à Kiel en 1980.

De leur côté, les historiens investissent progressivement ce domaine de recherche. Maxime Steinberg qui avait posé les premiers jalons de l'étude du judéocide en Belgique publie au milieu des années 1980 sa trilogie *L'étoile et le fusil*, considérée comme l'œuvre de base sur ce sujet. Il met notamment en lumière la participation de certaines autorités publiques belges dans l'accomplissement de la politique de persécution des Juifs sous l'Occupation.

La montée de l'extrême droite dans les années 1990 et le poids croissant du génocide dans la conscience collective amènent à considérer la persécution des Juifs comme un événement unique. La classe politique manifeste un intérêt croissant pour la Seconde Guerre mondiale et intervient dans le champ mémoriel, ce qui a pour conséquences de bouleverser les rapports de force entre les différentes mémoires. Breendonk est transformé en *Human Rights Memorial* à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre tandis qu'au Musée-Mémorial Kazerne Dossin, la question des droits de l'homme est au centre des préoccupations des autorités flamandes, responsables du musée. « Une nouvelle conception de l'éducation à la citoyenneté triomphe, dans laquelle le conflit 1940-1944 fait fonction d'avertissement moral et politique.⁸² » Plus d'un demi-siècle après la fin de la Seconde Guerre mondiale, on assiste ainsi au passage d'une mémoire patriotique à une mémoire placée sous le signe des droits de l'homme dans laquelle le génocide des Juifs est central, laissant les mémoires patriotiques et antifascistes au passé.

 <p>FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</p>	<p><i>Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.</i></p> <p><i>À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.</i></p> <p><i>Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.</i></p>
--	--

⁸² Bruno Benvindo, « Autorités du passé. Mémoires (in)disciplinés du camp de Breendonck. 1944-2010 », in *Revue belge d'histoire contemporaine*, XLII, 2012, 2-3, p. 69.